

# L'ERRANCE DES CARNIVORES DOMESTIQUES À LA RÉUNION 2017 - 2018 RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

Étude menée par l'EPLEFPA-CFPPA de Saint-Paul  
de juin 2017 à juin 2018

Directeur de l'EPLEFPA de Saint-Paul:

C. BRETAGNE

Responsable site de formation:

D. GRARE, Responsable de site

Chef de projet:

Dr. M. EMONOT, Chargée de développement

Coordination Étude:

Dr. M. PAROT-MANDIN, Responsable de l'Étude et coordinatrice de la formation

Chargé des statistiques:

S. NIVault

Cartographie SIG:

T. KEGLER

Administration:

Y. TRIBECHE, Secrétariat

Enquêteurs professionnels:

L. SUZANNE, S. SCEAUX, chargées de la zone sud-ouest

P. COMORASSAMY, A. MARCELLY, chargés de la zone nord-est

Stagiaires en formation enquêteurs-médiateurs:

R. FOLIO, C. FROGER, S. GAUVIN, F. HUBERT, F. LAMBINO, H. NANTY, O. PHILEAS, C. SANTOULANGUE, C. SALEM, C. COLLARD, JD. K'BIDI, A. MAILLOT, A. PAYET

Consultants extérieurs:

F. BOYER - Responsable du secteur sud du Parc National de La Réunion

Dr F. CHIROLEU - Dr en bio statistique / Université de La Réunion - CIRAD

A. DOIZY - Chargée d'études statistiques au CIRAD

E. MATHERY - Stagiaire en charge de l'errance animale - DAAF Réunion

P. PINET - Coordinateur Projet LIFE+ Pétrel

M. RIETHMULLER - Chargé de mission Life + Pétrel

## REMERCIEMENTS

Aéroport international de Roland Garros

Associations :

E. Beck  
L. Carlotti  
L. Uni

Collectivités Territoriales de La Réunion :

CASUD CIVIS CIREST CINOR TCO

CIRAD

DAAF Réunion :

Chef du Service Formation et Développement  
Service Alimentation

Education Nationale :

M. Le Recteur

Les directeurs(ices) et professeur(e)s des collèges participants :

Adam de Villiers , Adrien Cerneau, Aimé Césaire, Albert Lougnon, Alexandre Monnet, Alsace  
Corre, Antoine Soubou, Auguste Lacaussade, Bassin Bleu, Beauséjour, Bory de St Vincent,  
Bourbon, Bras Panon, Chemin Morin, Edmond Albius, F. Mahé de Labourdonnais, Gaston  
Crochet, Henri Matisse, Hubert Delisle, Jean Lafosse, La Chaloupe St Leu, La Marine, Le 12ème,  
Le Dimitile, Les Aigrettes, Les Mascareignes, Ligne des Bambous, Michel Debré, Montgaillard,  
Petite Ile, Terrain Fayard, Trois Mares

GEVEC

INSEE

Parc National de La Réunion

## Contexte

La relation entre l'homme et l'animal domestique est très ancienne. Cette co-évolution et le développement de nos sociétés modernes a fait apparaître le phénomène de l'errance animale. Des études sont réalisées dans de nombreux pays pour analyser les mécanismes liés à la persistance de ce phénomène.

La présence de chiens et de chats errants n'épargne pas le territoire français.

L'objet de cette étude était de faire un état des lieux de l'errance des carnivores domestiques particulièrement problématique sur le territoire réunionnais, ainsi que de lister les causes et facteurs influant sur le maintien de ces populations, et d'évaluer les conséquences et impacts des actions publiques et privées mises en place pour résoudre ce problème.

## Méthode

Le recueil des informations s'est effectué via deux canaux: une enquête d'opinion auprès des ménages réunionnais concernant les animaux de compagnie et errants et une étude de terrain par un recensement du nombre et des caractéristiques des chiens présents dans l'espace public à l'aide d'une méthode d'observation et de comptage.

L'enquête a été réalisée auprès de 942 foyers (en porte à porte, par téléphone ou distribuée auprès des parents d'élèves de collégiens) ces foyers ayant été sélectionnés grâce aux méthodes statistiques. L'intervalle de confiance pour ces 942 foyers est de 95% avec une marge d'erreur à +/- 3,2%.

Une enquête complémentaire a aussi été réalisée à l'aéroport de Gillot auprès de touristes en partance de La Réunion. 114 personnes ont été interrogées.

Le recensement a été effectué par une méthode d'observation directe des chiens présents dans l'espace public (errants ou divagants). Ces chiens ont été comptés au sein de 450 zones échantillons représentatives des 230 IRIS (découpage territorial de l'INSEE) sélectionnées sur les 344 IRIS existants sur le territoire réunionnais (ont été exclus de l'échantillonnage les IRIS inhabités et les zones inaccessibles). Les zones ont été arpentées en moins de deux heures par observation et validées par deux compteurs pour chaque zone. Les résultats de ces comptages ont fourni des informations quantitatives : nombre de chiens observés par zone, superficie de la zone échantillonnée, et des informations qualitatives: sexe, âge, état de santé des animaux observés.

## Résultats

### 1- Le contexte:

Dans un premier temps, le contexte particulier des relations homme-animal à La Réunion ainsi que les spécificités géographiques et sociétales expliquant les différences entre le territoire métropolitain et le territoire réunionnais ont été présentés. Une brève présentation des rares études antérieures réalisées sur le sujet à La Réunion est suivie d'une première estimation de population basée sur les ratios Chien-Homme calculés par l'OMS dans plusieurs régions du monde : **en se basant sur les ratios à plus forte densité de chiens, la population canine serait estimée sur l'île à environ 255000 (dont 51000 à 63750 seraient errants ou divagants donc présents dans l'espace public).**

## 2- Les résultats chiffrés de la population canine :

Dans un second temps, nos résultats ont été analysés pour la population canine de La Réunion. Nous avons tout d'abord redéfini la population canine en plusieurs catégories selon leur appartenance à un maître et leur accès à l'espace public. Les premiers étant les chiens ayant un propriétaire : parmi eux certains ne les laissent jamais sortir sans surveillance (population A), et d'autres les laissent parfois divaguer (population B). Les autres sont ceux sans propriétaire donc errants (population C).

Plus d'un tiers des foyers réunionnais (38%) possède un ou plusieurs chiens domestiques. Parmi eux, 86% contrôlent leurs déplacements et 14% les laissent parfois divaguer.

La population canine appartenant à un propriétaire s'élèverait à **222800 chiens** soit **191900 chiens confinés (A)** et **30900 chiens divagants (B)**.

Concernant la population errante (C), 82% des personnes interrogées voient des chiens sur l'espace public dans leur quartier (le plus fréquemment entre 1 et 5 chiens) et selon elles, **41% de ces chiens appartiendraient un propriétaire**.

Le résultat des comptages sur le terrain nous fournit une estimation du nombre de chiens observés au km<sup>2</sup> sur les zones étudiées. Cette densité a été rapportée à la densité calculée dans d'autres études mondiales utilisant les méthodes de capture-marquage-recapture.

L'analyse statistique de nos résultats donne une estimation de la population canine présente dans l'espace public comprise entre 51900 et 100900 avec une **moyenne à environ 73000 chiens estimés pour un intervalle de confiance de 95%**.

Si on exclut les chiens de la population B (divagants, avec un propriétaire):

**il resterait donc 42100 chiens errants sans propriétaires (C)**. Une cartographie de La Réunion représentant la densité de chiens au km<sup>2</sup> est présentée afin de cibler au mieux les zones sensibles. La densité moyenne estimée de chiens sur les zones étudiées est de 58 chiens au km<sup>2</sup>.

Un profil de ces différentes populations canines avec propriétaire a ensuite été établi :

	Population A+B	Population B	Métropole
Ratio mâles	53%	67%	
Ratio femelles	47%	33%	
Animaux < 10 mois	29%		
Identifié(e)s	50%	27%	73%
Déparasité(e)s	83%		
Vacciné(e)s	58%	41%	
Jamais de vétérinaire	24%		
Stérilisé(e)s	32% (42% des femelles et 24% des mâles)	20% (14% des mâles)	

Le potentiel reproducteur de la population canine ayant un propriétaire (A+B) a été calculé: 35,3% des chiennes fertiles (non stérilisées et âgées de plus de 10 mois) ont une portée dans l'année. Avec une moyenne de 5,4 chiots par portée, et une mortalité juvénile de presque 20%, **45000 chiots sont sevrés chaque année chez des propriétaires**. Ils sont majoritairement déclarés comme gardés et donnés, et 13% sont vendus.

La longévité moyenne des chiens de propriétaire est de 5,9 ans (très forte disparité entre les chiens confinés, 6,5 ans et les chiens divagants, 1,5 ans).

Concernant les chiens observés dans l'espace public (c'est à dire les chiens errants (C) et les chiens divagants (B)), on note encore un sex ratio en faveur des mâles (63%), une population plutôt adulte

(97%) et en bonne santé apparente (93%). Cette population étant constituée pour presque moitié de chiens de propriétaire (B), les observations concordent avec le profil de cette population.

### 3- Les résultats chiffrés de la population féline :

Dans un troisième temps, les résultats ont été analysés pour la population féline, pour laquelle nous ne disposons que des informations des questionnaires. La population féline a été répartie en 2 catégories distinctes: les chats possédant un propriétaire (population A) et les chat errants (population B). Il s'avère que 24% des foyers réunionnais possèdent un ou plusieurs chats, la population féline domestique s'élèverait à **159690 chats** dont 76% ont accès à l'extérieur du domicile. Il est très difficile de contrôler les déplacements d'un chat même domestique, d'où la nécessité de maîtriser sa reproduction. Dans les 70% de réunionnais observant des chats dans l'espace public, 47% pensent qu'ils ont un propriétaire. Les chats errants observés sont considérés pour 78% comme étant en bonne santé apparente.

Par rapport à la population canine, le profil de la population féline avec propriétaire montre une moindre identification (à peine 37%), et une médicalisation moins importante.

Le taux de stérilisation est plus important chez les femelles (45%) que chez les mâles (33%).

Le potentiel reproducteur des félins domestiques est particulièrement important, 101% des chattes fertiles ont une portée dans l'année. Le renouvellement de chatons est d'environ **49000 chatons par an** avec un taux de mortalité juvénile de presque 37%. Ces chatons seront majoritairement donnés ou gardés à la maison.

### 4- Analyse de l'évolution des populations canines :

Après cette photographie de l'errance animale à La Réunion, une analyse dynamique de l'évolution des populations de chiens a été réalisée afin d'établir une politique de contrôle efficace. Nous avons écarté volontairement la notion de chien "communautaire" qui ne nous paraissait pas pertinente. Il nous semblait en effet impossible de postuler qu'un chien soit nourri et "adopté" de façon collégiale par un quartier.

Les chiens observés dans la rue sont donc en fait composés de :

- 1- Chiens errants non proches de l'homme, n'ayant jamais eu de propriétaire
- 2- Chiens avec un propriétaire déclaré (non confinés, donc divagants)
- 3- Chiens sans propriétaire, mais issus d'un propriétaire (né, donné, abandonné...)

Pour construire cette évolution, il nous manquait le chiffre de départ des chiens errants, et le taux de croissance des populations errantes à La Réunion. L'évolution des populations entre 2000 et 2018 a alors été fondée sur des hypothèses, grâce aux quelques chiffres disponibles:

1- La croissance des populations de **véritables chiens errants** sans contact avec l'homme peut être évaluée avec les paramètres des différentes études existantes. Grâce à une forte mortalité dans le milieu extérieur et sans intervention de l'homme, il semblerait qu'il y ait une quasi stabilité de cette catégorie de chiens, qui pourrait être aisément contrôlée par les actions des fourrières sur l'île.

2- La croissance de la population des **chiens de propriétaire** peut, elle, être calculée grâce aux réponses aux questionnaires. A raison de 60000 chiots annuels sur le marché en 2000 et de 45000 en 2018, la reproduction de ces chiens s'avère quantitativement très problématique : **plus de 4500 nouveaux chiots de propriétaires circulant à La Réunion par mois**, même si elle est un peu jugulée par un taux de stérilisation devenu important au fil des années (en partie grâce aux campagnes de stérilisation subventionnées).

3- La différence entre cet afflux conséquent de nouveaux chiots et le "besoin" réel en chien des propriétaires, aboutit donc à **un nombre important de chiens "au rebut", qui se retrouvent mathématiquement à la rue**: un calcul montre que 15000 chiens/an en 2000 et **5500/an en 2018**, ne trouveront pas de propriétaire. Il y a donc eu un surplus de 210000 chiots mis à la rue en 18 ans.

Il est important de noter que cette forte reproduction est en partie **issue des chiens déclarés enfermés par leur propriétaire**. A ce niveau de l'étude, il apparaît donc que:

- L'économie souterraine induite par les échanges d'animaux semble jouer un rôle prépondérant dans le maintien de l'errance animale, avec une reproduction explosive de chiots, et des phénomènes de mode, ce qui entraîne un taux élevé d'abandons, l'image d'un animal associée à un objet de consommation et une dilution progressive de la responsabilité des propriétaires, qui se succèdent pour un même animal.
- Grâce à l'augmentation du taux global de stérilisation, ce phénomène de reproduction intensive au sein des foyers a tendance à diminuer, mais demeure très problématique
- Nos politiques publiques ont été calibrées pour une errance animale "fermée", mais sont submergées par le phénomène continu de l'abandon, et perdent ainsi toute leur efficacité.
- La comparaison des quelques chiffres en notre possession donnerait une croissance annuelle très approximative de 3% pour les populations de chiens en liberté.
- Le profil de la population des chiens errant a changé en 18 ans: les véritables chiens errants, maladiés, faméliques, discrets et inhibés par rapport à l'homme, ont progressivement été remplacés par des chiens issus de propriétaires, adaptés à la fois à la rue et à l'habitat humain, n'ayant aucune peur de l'homme, et donc beaucoup plus dangereux pour l'homme et ses animaux de rente.

En comparant les chiffres obtenus à La Réunion, avec les données de reproduction classiques des chiens de propriétaires dans d'autres pays, une telle prolificité de nos chiens domestiques à La Réunion s'est révélé être le maillon essentiel pour la croissance des populations de chiens errants. **Il sera indispensable de suivre l'évolution des populations sur le terrain et celle des comportements des usagers, voire même d'agir sur une problématique difficile à juguler autrement que par la sensibilisation, le contrôle, la répression des propriétaires et de tout trafic animal.**

### Les impacts de l'errance animale à La Réunion

Les impacts de l'errance animale sur notre territoire ont été analysés sous différents angles. Le ressenti de la population face à ce phénomène se révèle très ambivalent car si la présence d'animaux errants dans leur quartier n'est un problème que pour un peu plus de la moitié de la population, le point de vue global sur le phénomène de l'errance fait ressortir à la fois **les problèmes sanitaires, de nuisances sonore et les problèmes de sécurité** liés aux morsures et aux accidents de la route. Cependant l'évolution des mentalités vis à vis des animaux domestiques vers une plus grande empathie est confirmée par l'enquête; les actes de maltraitance et le bien-être de ces populations livrées à elle-même ont été évoqués par les réunionnais comme un des problèmes principaux liés à l'errance.

#### 1- Impact sur la sécurité :

Dans un premier temps **les enjeux liés à la sécurité** ont été analysés, tout d'abord les problèmes liés à la sécurité publique. On peut s'inquiéter du décalage entre le nombre de morsures déclarées aux autorités sanitaires (41 en 2017) et l'estimation faite à travers l'enquête publique de presque **27000 personnes mordues** au cours des 12 derniers mois, dont 41% par des chiens inconnus, plus de la moitié proviennent des chiens de la famille ou de l'entourage. Si la majorité de ces morsures se révèle sans gravité, leur nombre montre un problème certain à la fois dans l'espace public et privé. Le risque **lié à la présence d'animaux sur la voie publique** a été évalué grâce aux chiffres des cadavres ramassés sur le réseau routier réunionnais, même si certaines de ces données sont lacunaires, plus de **8000 animaux sont morts sur la voie publique**, la plupart d'entre eux ayant de toute évidence, été percutés par un véhicule. Ce nombre impressionnant d'impacts a des

conséquences en matière de sécurité routière mais aussi des conséquences économiques : en effet, un dommage lié à une collision avec un animal coûte en moyenne 600 à 800€ aux assurances. Les risques liés à la **sécurité sanitaire** sont ensuite répertoriés. Les animaux domestiques sont des réservoirs de nombreuses **zoonoses**. Les chiens et les chats errants, avec un statut sanitaire moins bon que leurs homologues domestiques, sont des acteurs privilégiés de la transmission de ces zoonoses. Les maladies de peau d'origine parasitaire ou fongique comme **la gale ou la teigne** sont fréquentes chez les animaux errants, ce qui fait de cette population une source non négligeable de contamination des humains ou de leurs animaux domestiques. Les parasitoses internes sont aussi beaucoup plus fréquentes dans les populations errantes, contaminant l'environnement (plage, parc de jeux, aire de pique-nique...). Les enfants sont les plus impactés par ces zoonoses, du fait de leurs activités en plein air. La principale zoonose parasitaire chez l'enfant est **la toxocarose**, et la prévalence de cette maladie à La Réunion est presque 7 fois plus élevée qu'en milieu rural en métropole. L'expression de ces zoonoses représente un faible risque pour les humains, cependant d'autres maladies zoonotiques peuvent avoir des conséquences plus graves pour la santé. C'est le cas de **la toxoplasmose** qui peut induire des manifestations graves chez les femmes enceintes ou les sujets immunodéprimés : le chat, et tout particulièrement le chat errant, est clairement identifié comme réservoir de cette maladie. La Réunion est aussi un territoire fortement impacté par **la leptospirose**, zoonose grave, voire mortelle, les réservoirs principaux identifiés de cette maladie étant les rongeurs. Cependant de nombreuses études ont démontré que le chien, comme le chat, pouvait être à la fois porteur et excréteur de leptospires. La gestion des populations canines et félines errantes prend alors tout son sens dans la lutte contre la leptospirose. Enfin, le dernier risque sanitaire évoqué est celui du **risque d'introduction de la Rage à La Réunion**. Cette zoonose mortelle sans traitement est à l'origine du décès de 60000 personnes/an dans le monde. Le risque est clairement évalué comme non négligeable du fait de notre proximité avec des pays impactés par la rage canine dans l'Océan indien. L'imperméabilité de nos frontières à des animaux au statut sanitaire douteux, est une illusion. Dans le cas d'une introduction illégale ou accidentelle d'un animal enragé, la méconnaissance des citoyens et des différents acteurs du secteur, ainsi que l'abondance d'animaux errants ou divagants, seraient le terreau d'une propagation incontrôlable du virus et de la contamination humaine.

## 2- Impact économique :

Dans un second temps, les impacts sur l'économie réunionnaise ont été évalués. Deux problématiques ont été mises en avant : tout d'abord **l'impact dramatique des attaques de chiens sur l'activité économique de nombreux éleveurs**. En effet ces attaques de chiens qui semblent se multiplier impliquent en général des groupes constitués à la fois de chiens errants, de chiens abandonnés et de chiens de propriétaires divagants. Elles sont indépendantes du besoin alimentaire : l'effet de meute, et un comportement prédateur déviant chez ces chiens domestiqués expliquent la fréquence et l'aspect d'hécatombe de ces attaques.

L'impact sur **le tourisme** a ensuite été évalué. Lors de l'enquête, les touristes interrogés quittant La Réunion ont évoqué spontanément **la présence d'animaux errants parmi les points négatifs de leur séjour**, après les problèmes de circulation et la présence de déchets, mais avant le problème requin. Si les touristes semblent plus tolérants que les résidents à la présence des animaux errants, les risques sanitaires, sécuritaires et la problématique du bien-être animal, sont encore les principaux problèmes évoqués. Il est important de prendre en compte l'ampleur ce phénomène, afin de ne pas vivre, après la "crise requin", la crise "chiens errants".

### 3- Impact sur l'environnement :

Dans un dernier temps, nous avons évoqué l'impact environnemental de ces espèces invasives que peuvent représenter le chien et le chat errants pour des espèces endémiques. Cet impact s'avère particulièrement dramatique en milieu insulaire à fort taux d'endémisme, comme La Réunion. Plusieurs études ont porté sur la prédation des Pétrels par les chats "harets" (domestique retourné à l'état sauvage), démontrant qu'un chat adulte pouvait être à l'origine de la disparition de 90 pétrels par an. Les chats sont aussi impliqués dans la diminution de population de petits reptiles ou de nos passereaux. L'impact du chien est plus difficilement quantifiable mais la présence des deux espèces est prouvée sur la totalité du Parc National de La Réunion. Plusieurs projets tendent à limiter les populations de chats harets aux alentours des colonies d'oiseaux, mais les politiques publiques de lutte contre l'errance pourraient contribuer à lutter contre le réservoir qui est la reproduction incontrôlée des chats domestiques.

## Leviers d'actions

### 1- Les facteurs de l'errance animale :

Afin de mieux comprendre les leviers d'actions possibles, nous avons mis en avant les facteurs influençant la démographie des populations d'animaux domestiques errants. Cette démarche tente d'analyser **les facteurs liés à l'animal et les facteurs liés aux comportements de l'homme**. Nous avons vu précédemment que les facteurs liés à la reproduction des animaux (prolificité et survie des portées) sont extrêmement variables selon que l'on considère une population errante sans aucune intervention humaine, ou une population divagante ou abandonnée ayant déjà été influencée par la vie avec l'homme.

La dynamique des populations canines étudiée a démontré que la majorité des chiens présents dans le milieu extérieur provenait désormais des foyers humains (nés, donnés, abandonnés, etc), avec des capacités reproductrices bien meilleures que celles de vrais chiens errants, et qui vont, par le biais de l'abandon à un moment de leur existence, se retrouver dans les rues. Il existe de moins en moins de chiots nés de femelles réellement errantes dont les performances reproductrices sont plus limitées, et dont la population est plus impactée par les captures-euthanasies de la fourrière.

L'influence de l'homme commence déjà par la maîtrise de la reproduction de ses propres animaux : il est évident que la population manque de sensibilisation sur la problématique de reproduction des animaux domestiques.

Même si le taux de stérilisation a augmenté ces dernières années il reste encore insuffisant: 32% de la population canine totale est stérilisée (42% des femelles, 24% des mâles).

La présence d'animaux dans l'espace public est bien évidemment liée aussi à la divagation d'animaux ayant un propriétaire. Seulement 57% de la population déclare savoir que la divagation est punie par la loi. L'enquête montre que 14% des personnes laissent volontairement sortir leur chien mais 36% des foyers ne sont pas étanches à la circulation des animaux donc le nombre d'animaux de propriétaires présents sur la voie publique peut être plus important. Dans l'ensemble, toutes les responsabilités incombant à un propriétaire de chien sont peu ou mal connues.

En effet la notion de **responsabilité civile** liée aux éventuels dommages causés par leur animal, ou la notion de **responsabilité pénale** vis à vis du maintien de leur animal dans de bonnes conditions de vie, ne sont pas encore intégrées par tous les citoyens. D'autre part si l'information de l'obligation d'identification est mieux appréhendée (62% des personnes sont informées) elle n'est pas encore suivie d'effet car seuls sont identifiés 50% des chiens et 37% des chats.

Ce manque d'information ou la volonté réelle de ne pas respecter les obligations réglementaires se fait aussi ressentir dans le commerce des animaux. En effet, si le commerce des animaux domestiques reste une activité normalement encadrée et exercée par des professionnels, la réalité nous montre qu'un marché parallèle très lucratif se perpétue, alimentant en permanence le marché avec des nouveaux animaux, favorisant les échanges et les abandons. La prise de conscience doit se faire à la fois au niveau des vendeurs pour leur mise en conformité, et des acheteurs pour ne pas collaborer à ce système. L'abandon, qu'il soit actif sur la voie publique (puni de 30000 euros d'amende et de 2 ans d'emprisonnement) ou déguisé, lors d'un appel à la fourrière pour son propre animal, n'est que l'étape finale de cette chaîne de dilution de responsabilité des maîtres. Ce flux réalimente en permanence la population de chiens vivant dans la rue.

L'influence de l'homme ne se limite pas à fournir le vivier des animaux errants, mais contribue aussi à la survie de ces derniers. En effet, ces chiens et chats sont dépendants des ressources extérieures disponibles, et l'homme va intervenir en leur apportant des ressources supplémentaires: par le nourrissage volontaire (9% des foyers nourrissent des animaux errants dans la rue) ou par la mise à disposition de ses déchets (la concentration d'animaux errants est clairement plus importante près des aires de pique-nique ou des points de stockage des déchets dans la mesure où ceux-ci leurs sont accessibles).

Même si le but initial est d'améliorer la vie de ces animaux errants, ces comportements contribuent à les fixer sur certains lieux, à augmenter la taille des meutes, et à optimiser leur potentiel reproducteur.

### Les pistes d'actions pour enrayer l'errance animale à la Réunion

Après avoir défini les facteurs favorisant l'extension de ces populations d'animaux domestiques errants, les différents moyens de lutte existant ont été étudiés.

Un bilan des actions actuellement en cours à La Réunion a été réalisé. Il a posé les bases du fonctionnement de chaque fourrière intercommunale de La Réunion. Il a permis de quantifier l'action de ces fourrières: en 2017, près de 9000 chiens sont entrés en fourrière (dont plus de 30% d'abandons) et la majorité (84%) de ces chiens sont euthanasiés ou décédés. Seulement 11% sont adoptés, et 5% sont récupérés par leur propriétaire. Pour les chats, ils sont plus de 2600 chats à être entrés en fourrière (dont 53% d'abandons). Eux aussi sont majoritairement euthanasiés (86%) ou décédés, 13% partent en refuge, et à peine moins de 2% sont récupérés par leur propriétaire.

Les intercommunalités ont mis en place depuis plusieurs années des campagnes de stérilisation subventionnées à destination des personnes non imposables, avec des modalités variables selon les intercommunalités. Le plan de Lutte contre l'Errance animale à La Réunion a permis d'augmenter le nombre de stérilisations de chaque intercommunalité pour l'année dernière et pour les 2 années à venir.

Ces campagnes ont permis de stériliser en 2017 (toute espèce et sexe confondus) plus de 6100 animaux. Ces stérilisations étant assujetties à l'identification de l'animal, ce sont plus 5700 identifications qui ont été réalisées.

Ceci représente une augmentation de 38% de l'effort de stérilisations par rapport à 2016. L'objectif de toucher une majorité de la population n'est pourtant pas encore atteint.

En effet, 46% des propriétaires d'animaux ne savent pas que ces campagnes de stérilisation existent et seulement 22% en ont déjà bénéficié. Les autres n'en ont pas bénéficié par manque d'information (28% d'entre eux), par refus personnel (17%), 12% ne pouvaient pas y prétendre et 13% ont déjà stérilisé leurs animaux en dehors des campagnes. Il paraît également logique que les propriétaires qui font reproduire leurs animaux volontairement, et participent ainsi grandement au surplus de chiens, devront être mobilisés pour la stérilisation de façon plus réglementaire qu'incitante.

Les campagnes d'information vont permettre de toucher un public qui serait intéressé mais non informé, cependant ce sont des campagnes de sensibilisation qui pourrait éventuellement faire changer d'avis les personnes refusant de stériliser leur animal par conviction personnelle. Une ouverture aux personnes imposables pourrait aussi permettre de toucher une plus grande part des propriétaires.

Une campagne de communication commune aux différentes intercommunalités a été élaborée en 2018, le message adopté est axé sur une information à 3 piliers: **identifiez, stérilisez, surveillez.**

Les associations de protection animale participent elles aussi à la lutte contre l'errance que ce soit par leurs actions de sauvetage via les refuges officiels ou les familles d'accueil, ou par leurs actions de sensibilisation du grand public.

Il serait cependant intéressant d'obtenir de façon automatique, les chiffres des animaux sauvés en dehors des refuges, des animaux placés en famille d'accueil, des départs en métropole pour adoption, ou vers des refuges partenaires. Pour plus d'efficacité, une collaboration entre les différentes associations entre elles et avec les autres acteurs de la lutte semble indispensable. Une proposition de charte d'adhésion au projet a été proposée dès le début de ce travail, sans retour positif des APA pour l'instant.

Le premier levier de lutte est la capture des animaux présents sur la voie publique, qui relève de la responsabilité des maires de chaque commune en France. A La Réunion, il est urgent d'optimiser le devenir de ces animaux capturés: les différentes possibilités doivent être optimisées: il faut d'une part que la fourrière devienne aussi un réflexe pour retrouver son animal, et une fois l'absence de propriétaire avérée, le choix entre euthanasie et adoption devra être réfléchi de façon à minimiser les échecs d'adoption et optimiser les charges des refuges.

Le second levier concerne la maîtrise de la reproduction des animaux avec propriétaire, ce qui peut être obtenu par des campagnes d'information et les mesures de soutien financier aux stérilisations. Des procédés différents de maîtrise de la reproduction des animaux errants peuvent être testés (injections contraceptives, campagnes de capture-stérilisation-relâché qui existent dans certains pays).

A La Réunion, le profil de la population de chiens errants, l'origine domestique de ces animaux et les dégâts causés par leur présence sont des arguments en défaveur du relâchage après stérilisation. Dans le cas de la population féline, cette possibilité reste cependant envisageable, mais à adapter à des situations spécifiques.

De la même manière il est important de limiter l'accès aux ressources que sont le nourrissage et les déchets.

Le troisième levier est la lutte contre la divagation des animaux domestique par une campagne de sensibilisation sur l'obligation d'identification et l'interdiction de la divagation associée à des mesures concrètes de répression des mauvais comportements.

La diminution du nombre d'abandons est un quatrième point sur lequel il serait possible d'agir en faisant appliquer strictement la réglementation sur le commerce et la cession des animaux domestiques et en sensibilisant les acheteurs. Une répression réelle des abandons sur la voie publique et un suivi des propriétaires défaillants seraient également indispensables.

La France dispose déjà d'un arsenal juridique complet permettant de verbaliser toute personne ne respectant pas ces lois concernant la divagation, l'obligation d'identification, la protection animale et les abandons. Il permet au Maire de chaque commune de prendre des mesures concrètes dans le cas de divagation répétée ou de mise en danger d'autrui.

Concrètement les Maires ont mis en place des services de fourrière qui doivent à la fois effectuer la capture des animaux errants sur la voie publique et l'hébergement de ces derniers durant le délai légal de garde (à La Réunion 4 jours pour les animaux non identifiés et 8 jours s'ils sont identifiés).

Mais les Maires ont aussi le pouvoir et le devoir de faire appliquer la loi, les infractions aux lois citées précédemment, peuvent faire l'objet d'amendes forfaitaires, et les agents de la Police municipale sont habilités à dresser ces contraventions.

## Conclusion

Notre étude a posé les bases du problème à un instant T0, même si certains indicateurs pertinents auraient pu être enregistrés antérieurement, il sera indispensable pour suivre l'évolution du phénomène de faire un recueil efficient, organisé et centralisé, des données disponibles et de mettre en place de nouveaux indicateurs.

Pour cela l'instauration d'un **guichet unique** dédié à l'errance animale est une des solutions au problème. Il permettrait de centraliser tant les actions des politiques publiques que le contrôle des propriétaires, tout en garantissant les responsabilités de chacun.

De la même manière il est important d'imaginer **un mode de financement différent de la lutte contre l'errance**. On peut envisager des dispositifs financiers supportés par l'ensemble des acteurs, publics comme privés, touchés par l'impact de l'errance animale, aussi un financement avec des taxes sur le commerce des animaux, leurs aliments, leur transport. De même le fonctionnement financier des associations reposant sur les dons des particuliers et quelques subventions publiques pourrait être optimisé et contrôlé. De nouveaux modes de financement innovants ou participatifs sont également envisageables.

Concernant les campagnes de stérilisation, elles gagneraient à être mieux ciblées et homogénéisées entre les différentes intercommunalités, pour une meilleure visibilité du citoyen. Une simplification des dossiers traités éventuellement au niveau du guichet unique serait utile à la fois aux usagers mais aussi aux cliniques vétérinaires et aux APA partenaires.

Des méthodes de contraception moins coûteuses comme la contraception chimique temporaire peuvent être envisagées.

L'efficacité des campagnes de stérilisation sera toujours basée sur le long terme, en effet les populations se renouvellent, il faudra alors que l'effort de stérilisation soit maintenu pour éviter un effet rebond.

La proposition d'allouer un budget à **une campagne d'identification massive** est également pertinente car elle permet de faire appliquer la loi sur la divagation et de limiter par la même les abandons.

**Le travail des fourrières** pourrait être optimisé par de nouvelles méthodes de capture et par une **réorientation des captures** vers une population ciblée, et non de faux abandons, une meilleure gestion des planning d'euthanasie peut aussi améliorer le remplissage des fourrières.

La principale conclusion à retenir reste l'implication du citoyen à tous les niveaux du phénomène de l'errance. Les actions publiques de capture et euthanasie seraient efficaces dans le cas d'une population errante fermée sans intervention de l'homme. Mais les résultats montrent que nous sommes en face d'une population ouverte dont le réservoir qui semble inépuisable sont les chiots issus de la reproduction des chiens de propriétaire enfermés ou non.

**Il faut alors focaliser l'action des politiques publiques sur les responsabilités du citoyen à la fois victime et coupable du phénomène d'errance animale à La Réunion.**

Les actions de sensibilisation dès le plus jeune âge ainsi qu'une réelle répression des infractions devront être mises en place rapidement. L'actualisation des connaissances des différents acteurs que sont les gestionnaires de fourrière, les agents territoriaux mais aussi les maires, les policiers municipaux, les enseignants, les intervenants des APA,...et l'harmonisation des dispositifs de lutte contre l'errance animale sont un préalable indispensable à la mise en place de ces actions.

La mobilisation de fonds dédiés à ces actions sera nécessaire et ce jusqu'à un réel changement des comportements permettant d'améliorer concrètement et durablement la situation.